



INFOLETTRE

MAI 2025

# ACTION AUTONOMIE

LE COLLECTIF POUR LA DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE DE MONTRÉAL

## NOUVELLES D'ACTION AUTONOMIE

### Assemblée générale annuelle

C'est le moment de l'année, celui où l'on se retrouve pour faire le point, regarder vers l'avenir, voter pour élire les personnes administratrices au conseil d'administration et en profiter pour se souhaiter un bel été! Action Autonomie vous attend à l'Assemblée générale annuelle (AGA), le mercredi 11 juin 2025.

**L'AGA sera précédée d'une assemblée générale extraordinaire.**

Date : Mercredi, 11 juin 2025

Lieu : Centre communautaire Petite-Côte, salon Rouge, 5675, rue Lafond, Montréal

En mode hybride : en personne ou sur Zoom, selon ce qui vous convient le mieux.

Déroulement de la journée :

11 h Accueil

11 h 30 Assemblée générale extraordinaire

12 h Dîner

13 h 15 Assemblée générale annuelle

16 h 30 Fin de l'assemblée – coquetel festif et prix de présences

17 h – Fin de notre journée

### Inscription obligatoire avant le 4 juin à 16 h

Merci d'indiquer si vous participerez en personne ou en ligne et votre heure d'arrivée (si différente de 11 h 30). Pour vous inscrire : communiquer avec Isabelle à [igagnon@actionautonomie.qc.ca](mailto:igagnon@actionautonomie.qc.ca)

Appeler au 514 525-5060

### Note écoresponsable

Dans un souci de justice climatique et de respect de l'environnement, nous tentons de poser des gestes qui ont un impact positif, aussi modestes soient-ils. N'hésitez pas à apporter votre bouteille d'eau réutilisable ou votre tasse de café. Chaque petit geste compte!

**N'oubliez pas que vous devez être membre en règle pour voter et pour vous présenter au conseil d'administration. Il est possible de renouveler votre adhésion le jour de l'AGA et de payer votre cotisation de 2 \$ si ce n'est pas fait.**

## ACTION COLLECTIVE – GARDE PRÉVENTIVE DE PLUS DE 72 HEURES CONSÉCUTIVES

Les personnes ayant été mises sous garde en psychiatrie dans un hôpital du Québec **plus de 72 heures sans autorisation judiciaire**, entre le **1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 4 novembre 2024** pourraient avoir droit à une **compensation financière allant jusqu'à 1 000 \$ par jour** de garde illégale.

**Près de 3 millions de dollars** sont disponibles pour indemniser les personnes concernées. Pourtant, **très peu de réclamations ont été faites jusqu'à maintenant**.

Pour savoir si vous êtes admissibles et comment faire une réclamation : appelez-nous au **514 525-5060** ou consultez la page de Proactio, l'administrateur de l'action collective

<https://proactio.ca/action-collective/garde-preventive-plus-72-heures/>.



### **Avez-vous remarqué les affiches qu'Action Autonomie a fait installer un peu partout dans Montréal?**

À cela s'ajoute la campagne d'information nationale menée par l'AGIDD, qui est maintenant en cours. Cette campagne se déploie partout au Québec, et notamment à Montréal, où vous pouvez déjà apercevoir des affiches dans le métro ou sur des palissades.

Souhaitons maintenant que tous ces efforts conjoints permettent de joindre un maximum de personnes qui pourraient être éligibles.

**N'hésitez pas à en parler autour de vous!**



### **REJOIGNEZ-NOUS SUR LE TERRAIN!**

Action Autonomie aura l'occasion cet été d'occuper un kiosque d'information aménagé à proximité de la station de métro Papineau. Nous pourrions ainsi mieux faire connaître au public montréalais nos positions sur le respect des droits en santé mentale, tout en mobilisant les personnes concernées par notre action collective sur la garde préventive.

Votre participation à cette activité est essentielle pour nous aider à mettre de l'avant nos convictions en faveur de l'action par et pour les personnes premières concernées. C'est une belle occasion de faire des rencontres intéressantes au grand air, dans un cadre agréable.

Nos plages horaires seront généralement en après-midi, entre 13 h et 16 h, une ou deux journées par semaine en juin, juillet et août. Nous pourrions nous adapter en fonction de vos disponibilités.

**Appelez-nous dès maintenant pour nous faire connaître votre intérêt à participer à cette belle activité!**

## CRÉATION COLLECTIVE - NON AUX MESURES DE CONTRÔLES

Le 10 mai dernier, nous avons eu le plaisir de réaliser une activité de création collective avec des membres d'Action Autonomie sur le thème « **Non aux mesures de contrôle** ». Un beau moment d'échanges et de création. Les œuvres créées ont été transmises à l'AGIDD, afin d'être intégrées à un zine collectif qui a été distribué lors de leur colloque du 28 mai dernier.



Cette démarche s'inscrivait dans le cadre de la Journée nationale du 15 mai, qui dénonce l'usage des mesures d'isolement, de contention physique et chimique dans les milieux psychiatriques.



Par ailleurs, nous avons également écrit à toutes les députées et tous les députés de Montréal qui siègent à l'Assemblée nationale pour les sensibiliser à l'urgence d'abolir ces pratiques et de les remplacer par des solutions plus humaines, moins traumatisantes et respectueuses des droits.

**Nous avons demandé à rencontrer les personnes élues pour discuter de cette question et nous aimerions être accompagnés de nos membres lors de ces rencontres. Faites-nous savoir si vous voulez y participer!**

## SALON DES RESSOURCES EN SANTÉ MENTALE DE L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Action Autonomie était parmi les 40 exposants qui ont participé au 10<sup>e</sup> Salon des ressources en santé mentale de l'Est de l'île de Montréal qui s'est tenu le 14 mai au Centre communautaire et récréatif Saint-Donat. Plus de 475 personnes ont visité la quarantaine de kiosques aménagés pour l'occasion. Nous avons fait connaître les différents volets de nos actions, particulièrement notre action collective sur les gardes



préventives de plus de 72 heures, pour laquelle nous avons distribué plus de cinquante affiches qui seront visibles dans de nombreux organismes du secteur. Merci à Daniel Foucher et Frédéric Mailhot-Houde qui ont participé à l'animation de notre kiosque.

\* Vous pouvez en tout temps vous désabonner en nous contactant, soit par courriel à [igagnon@actionautonomie.qc.ca](mailto:igagnon@actionautonomie.qc.ca) ou par téléphone au 514 525-5060.